



11.2.7 SENSIBILISATION

// SÛRETÉ

DURÉE : 2H

11.2.7 SENSIBILISATION // SÛRETÉ

Formation des personnes nécessitant une sensibilisation à la sûreté générale.

Public concerné tout personnel d'aéroport

Durée 2h

Lieu en centre de formation ou chez le client

Encadrement formateur certifié

Dispositif de suivi feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation

Validation - QCM de 15 min. avec une seule réponse possible
- note minimale : 12/20
- attestation individuelle de formation délivrée après réussite

DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Connaissance des actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des prescriptions légales applicables
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile dans leur environnement de travail, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté
- Connaissance des procédures de notification
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.



TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com